

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Membres absents excusés : 5

Membres ayant donné procuration : 5

Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :

CREMMEL Joseph, BURRUS Daniel, DOEPPEN Hans, GERARD Daniel, HAEMMERLIN Médéric, HERRMANN Pascal, HOERTH Jean-Michel, JUNDT Jean-Jacques, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, PUEYO Julien, SAND Gilbert, SCHMITT René, SCHNITZLER Nadine, SPACH Thierry

Assistait en outre à la séance :

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM

Mme Chloé VETTER-SCHMIEDEN, Chargée de Mission Prévention et Déchets du SMICTOM

Etaient absents ayant donné procuration :

DANGELSER Aimé donnant procuration à KOPP Audrey, EICHHOLTZER Michel donnant procuration à CREMMEL Joseph, FISCHBACH Jean-Marc donnant procuration à DOPPEN Hans, KERN Viviane donnant procuration à OBERLE Carine, SCHMITT Claude donnant procuration à Béatrice LORENTZ,

Etaient absents excusés : DORSCHNER Christian, ESTEVES Christine, HITTINGER Denis, HOLZSCHERER Daniel, ROBITZER Georges

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :



Le Président :

Joseph CREMMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20241001-982271-DE

7- Révision de la grille tarifaire pour la mise à disposition de bennes OMR pour l'accueil des gens du voyage

Pour rappel, le tarif de location de bennes 30 m³ pour répondre aux besoins des communes, associations, pour l'organisation d'événementiels, peut aussi servir à répondre aux besoins de collecte de volumes importants produits par le stationnement des gens du voyage.

Des communes de la communauté de communes Hanau La Petite Pierre, confrontées à cette problématique, ont sollicité le Smictom pour pouvoir bénéficier du maintien de l'ancienne tarification à 450 €. Le Président propose pour ce cas particulier une tarification réduite à 50 %.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de valider la proposition de révision à 50 % du tarif de la location des bennes 30 m³ nécessaires à répondre aux besoins des communes ou des Intercommunalités compétentes pour l'accueil temporaire des gens du voyages, sur les terrains autres que ceux dédiés tel que le prévoir le Code des Collectivités Territoriales.

APPROUVE le tarification forfaitaire unitaire à 450 € pour application les commandes de l'année 2024.

VALIDE la révision annuelle de ce tarif particulier sur la base d'une réduction de 50 % du tarif qui sera délibéré pour les années suivantes.

Saverne, le

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joseph CREMMEL

